

Sortir du nucléaire écornera à peine notre empreinte carbone

Si elle causera bien une hausse des émissions de gaz à effet de serre, la sortie du nucléaire n'impactera pas gravement la facture carbone de la Belgique. Qui est déjà fort salée...

MICHEL DE MUELENAERE

La sortie progressive du nucléaire entre fin 2022 et 2025 est-elle une hérésie climatique, puisqu'elle s'accompagnera de la construction de nouvelles centrales au gaz « naturel » fossile ? C'est le cœur d'un des principaux arguments avancés par les partisans d'une prolongation de l'atome en Belgique. Les autres étant le maintien de l'indépendance énergétique (le gaz doit être importé) et le prix de l'électricité. Pour rappel, contrairement à une unité au gaz, une centrale nucléaire n'émet pas de CO₂ lorsqu'elle fonctionne (mais elle en émet bien à la construction, au démantèlement et pour s'approvisionner en uranium).

À quel point la mise en route de centrales fossiles impactera-t-elle les émissions belges ? Il reste encore beaucoup d'incertitudes pour pouvoir répondre correctement à cette question : le nombre et le type de centrales qui seront construites, leur production (qui dépendra de la consommation), le niveau des importations et la politique climatique qui sera menée dans notre pays.

Un « impact minuscule » en 2030

Le Bureau du Plan a fait ses calculs dans ses perspectives économiques 2021-2026 dressées en juin 2021. Une chose est sûre : les premiers 2 gigawatts nucléaires qui seront fermés en 2023 ne seront pas intégralement remplacés par du gaz fossile. « Un tiers sera compensé par des importations, deux tiers par du gaz », dit-on. Cela étant, la part de chaque énergie dans la production d'électricité va fortement évoluer suite à la sortie de l'atome. Ce dernier, qui contribue à un peu plus de 51 % de la production d'électricité en Belgique,

passerait à 35 % en 2023 et à 0 % en 2026. Parallèlement, la contribution du gaz fossile passerait de 19 % en 2021 à 28 % en 2023 et à 56 % en 2026. Les renouvelables progresseraient quant à elles de 21 à 30 % en 2026.

Quel impact sur les émissions de gaz à effet de serre ? Le Bureau du Plan reconnaît que les émissions totales de la Belgique augmenteront de façon « plus prononcée », en raison d'une production plus élevée d'électricité dans les centrales au gaz. Selon les scénarios, les émissions dues à la production électrique devraient progresser de 50 % en 2026 par rapport à 2019. Une progression significative, mais qui doit être rapportée à la part de l'électricité dans les émissions totales de notre pays : en 2015, la production d'électrons contribuait à la facture climatique à hauteur de 14 %, rappelle un expert. C'est moins que le transport, moins que le secteur des bâtiments et moins que les processus industriels. Selon les études (Plan, le bureau flamand Vito), en 2030, le surplus d'émission causé par une sortie complète du nucléaire (comparé à une prolongation de 2 GW) se situerait entre 3 et 4,4 millions de tonnes par an, soit 3,3 % des émissions totales de la Belgique ou un millième des émissions totales de l'Union européenne. « Si on sort du nucléaire, les émissions augmenteront de 3 % environ. Si on garde 2 GW, elles se stabiliseront. L'impact en termes de changement climatique est minuscule », traduit un expert du Plan.

À plus long terme, disent les experts, la consommation énergétique de gaz en Belgique devrait de toute manière décroître de 14 à 17 % en 2030 et de 26 % en 2040 par rapport au niveau de 2018. Dans le secteur des bâtiments, selon les prévisions, « une politique

d'électrification et de développement des pompes à chaleur en phase avec nos objectifs européens permettrait de réduire la consommation de gaz fossile de 39 % entre 2018 et 2030 à 43 % en 2040 sous le niveau de 2018 ».

Un choix de société

Autre élément à verser au dossier : le cahier des charges pour les futures centrales au gaz prévoit que les exploitants devront s'engager à atteindre des émissions nulles ou négatives de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard. Cela peut se faire par l'utilisation d'hydrogène vert dans les centrales (plusieurs candidats s'y sont engagés), ou par l'installation de systèmes de capture et de stockage ou réutilisation du CO₂. « Cet élément-là n'est cependant pas pris en compte dans les scénarios, il n'interviendra qu'à plus long terme ».

Nos engagements internationaux sont-ils en danger ? La Belgique, rappelons-le, doit réduire ses émissions des secteurs non industriels de 47 % en 2030 par rapport à 2005, selon la proposition de la Commission européenne. Sortir du nucléaire rendra-t-il la tâche plus compliquée ? C'est ici que l'affaire se corse ; car la production d'énergie fait partie des secteurs dont les réductions d'émissions sont comptabilisées et imposées au niveau européen, via le

système communautaire des permis d'émission de CO₂. Les seuls objectifs chiffrés que la Belgique doit tenir concernent les secteurs non industriels (bâtiment, agriculture, déchets...). Sur papier, une augmentation résultant d'une production électrique plus carbonée n'affecte pas le bilan belge puisque celui-ci ignore la production d'énergie. Reste qu'indépendamment de cette question de comptabilité, l'honnêteté veut que l'on reconnaisse que les émissions de la production électrique ont bien lieu sur le sol belge. Si elles augmentent, c'est bien l'empreinte carbone de la Belgique qui se dégrade, ainsi qu'en atteste le rapportage que nous devons faire à l'ONU.

« Suffisamment d'études ont été faites, commente un expert de l'administration. La décision est politique ». Elle porte aussi bien sur l'impact climatique que sur la sécurité d'approvisionnement et l'évolution des prix, mais aussi sur le modèle de production – très centralisé ou très décentralisé avec les renouvelables ? –, sur le modèle économique – deux opérateurs dominants ou une multitude d'opérateurs, y compris des coopératives et des particuliers ? –, sur la question sécuritaire et de la gestion des déchets, sur la participation (ou pas) de la population... Un choix de société.

Les sociétés retenues pour les centrales au gaz seront connues le 30 octobre

Alors, on ferme ? C'est en 2003 que le gouvernement fédéral en Belgique – une coalition « arc-en-ciel » associant libéraux, socialistes et écologistes, emmenée par Guy Verhofstadt – décida de fermer nos centrales nucléaires à l'horizon 2025. Nous sommes en 2021, les énergies alternatives ont fleuri entre-temps mais ce n'est pas bien puissant tout cela, il n'y a pas de quoi sortir du nucléaire à l'aise, il faut se préparer sérieusement, il n'est que temps.

Or donc, l'accord de gouvernement Vivaldi, fin 2019, garde la ligne : il est bien question de fermer nos centrales nucléaires d'ici 2025. Mais s'inquiète pour l'approvisionnement du pays en électricité : il faudra assurer à cet égard, sans cela nous maintiendrons en activité l'une ou l'autre unité. Ce serait un échec. Pour tenter d'arriver au but malgré tout, on a lancé deux « enchères de capacité de production » (pour 2,3 Gigawatt),

s'agissant là d'un appel au marché en vue de la construction de centrales au gaz (convertibles par la suite, idéalement), ou encore du développement de techniques de stockage de l'énergie, en batteries. Les résultats de la première enchère – les sociétés qui ont emporté le marché – seront connus le 30 octobre prochain. La seconde sera lancée en 2024, un an avant l'échéance, pour le coup de rein final. À suivre. Politiquement parlant,

on verra. Un raidissement, chemin faisant, des formations pas forcément anti-nucléaires, on pense par exemple à l'Open VLD, n'est pas exclu. Et il faut compter avec la pression exercée en Flandre par la N-VA, qui conteste le plan, soutient que l'approvisionnement ne sera pas garanti, que les prix s'envoleront pour les consommateurs, et plaide en faveur d'une continuité nucléaire dans la production globale d'énergie. DAVID COPPI



La centrale au gaz de Drogenbos.

© ROGER MILLUTIN.